

2

MAIRIE DE LES COTES D'AREY
PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de LES COTES D'AREY, dûment convoqué, s'est réuni en session dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Eloïc DUFOUR,

- **Nombre de conseillers en exercice : 19**
- **Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2026**
- **Pouvoirs :** 1 Mathilde CELARD à Lydie ROYER
- **Présents :** Eloïc DUFOUR, Bernadette DUTOIR, Yannick OLLAGNIER, Laurence MULLER, Sébastien LARUE, Anne TREYNET, François MARTY, Alexandra ELVIRA, François BOUVARD,, Walid ARKOUICHE, Béatrice MORIO, Lydie ROYER, Karine FERRAND, Fabien COLLEVILLE, Bernard HUBERT, Anais CHABANNE
- **Absent :** Mathilde CELARD

Mme Lydie ROYER a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 18	Pouvoir : 1	Votants : 19
---------------	-------------	--------------

Approbation du procès verbal du 31/03/2026 mise à jour tableau des commissions approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du 27/04/2026 en conséquence des modifications apportées le PV a été approuvé à l'unanimité.

Karine FERRAND demande des modifications sur la mise à jour sur le processus de validation qui sera traité en groupe de travail sur le règlement intérieur.

DELIBERATION N°2026/024 : Création de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Sébastien LARUE

Cette commission intervient dans le cadre des marchés publics. Elle est obligatoire pour les procédures dites « formalisées », c'est-à-dire pour les marchés dépassant certains seuils réglementaires, pour lesquels les règles de passation sont plus strictes.

Pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), utilisés pour des montants plus limités, la réglementation n'impose pas de réunir la commission d'appel d'offres. Toutefois, afin de garantir la transparence des choix et d'associer les élus à l'analyse des offres, il est proposé de consulter également la commission dans ces cas. Dans ce cadre, la commission donnera un avis. La décision finale restera prise par le maire (ou par le conseil municipal si le marché lui est soumis), dans le respect des règles applicables.

Le conseil municipal procède à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appel d'offres, présidée de droit par le maire, élus parmi les conseillers municipaux selon les règles de la représentation proportionnelle.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Débat : Fabien COLLEVILLE a fait remarquer que la numérotation de cette délibération, n'était pas la 2026/023 mais la 2026/024, ce qui a été modifié.

La délibération n° 2026/024 est adoptée à la majorité

DESIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Dans le cadre du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, il est proposé aux conseillers municipaux souhaitant y participer de se faire connaître. La liste des membres titulaires (3 issus de la majorité et 2 issus de la liste Demain Les Côtes), ainsi que des suppléants, sera constituée sur la base du volontariat, en respectant l'ordre du tableau du conseil municipal.

Cette liste sera ensuite transmise à la préfecture, qui procédera, à la nomination des membres par arrêté préfectorale.

Pour le détail des règles de composition et des modalités de désignation, il est renvoyé à la note spécifique ci jointe à la présente note de synthèse.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires

1 Walide ARKOUCHE

2 Anne TREYNET

3 Franck BARDIN

4 Bernard HUBERT

5 Karine FERRAND

Suppléants

1 Béatrice MORIO

2 Denis KLOTZ

3 Lydie ROYER

4 Anaïs CHABANNE

5 Fabien COLLEVILLE

REVISION DES BUREAUX DE VOTE ET TABLEAU D’AFFICHAGE

Dans le cadre de la révision de l’organisation des bureaux de vote, engagée à la demande de la préfecture, qui attend un retour de la commune avant le 12 juin prochain, il convient d’instruire ce dossier afin de formuler une proposition dans les délais impartis.

À cette fin, il est proposé de confier cette mission à Laurence MULLER et Karine FERRAND, qui présenteront leurs conclusions au conseil municipal début juin. Pour plus de détail, il est renvoyé à la note spécifique jointe à la convocation. »

Débat : Eloïc DUFOUR explique que notre bureau de vote étant surchargé du fait qu’il n’y en a qu’un seul et rappelle qu’un bureau de vote reçoit en moyenne 800 à 1000 personnes par bureau, alors que nous recevons entre 1500 et 1600 personnes.

Bernard HUBERT n’a pas compris s’il est proposé deux bureaux de vote au sein d’une même salle ou deux bureaux de vote répartis dans deux salles différentes?

Sébastien LARUE évoque une demande déjà faite par la préfecture car les 1600 votants ne datent pas d’aujourd’hui. La préfecture nous alerte sur les effectifs votant

François BOUVARD émet le fait de créer deux bureaux et deux zones géographiques.

Il serait pertinent de travailler sur la mise à jour des adresses des habitants à l’aide d’un logiciel pour créer des zones.

Laurence MULLER évoque la révision annuelle des bureaux de votes comme chaque année, et sur la création d’un petit groupe de travail sur ce point.

DESIGNATION DES MEMBRES NON ÉLUS DU CCAS

Suite à l’appel à candidatures et après examen des neuf candidatures reçues pour huit postes à pourvoir, le maire, sur proposition de Mesdames DUTOIR et FERRAND, procède à la nomination des membres non élus du conseil d’administration du CCAS comme suit :

- Denise EPARVIER
- Christian BOREL
- Brigitte CARCEL
- Catherine VIGNON
- Catherine RICHARD
- Christian DURAND
- Jocelyne GARD
- Andrée LOUIS

Par ailleurs, la personne dont la candidature n'a pas été retenue a exprimé sa volonté de s'impliquer bénévolement dans les actions du CCAS, ce dont il est pris acte.

Débat : Alexandra ELVIRA demande quels sont les critères de choix des membres non élus du CCAS? Car Michèle DEPLANCHE a fait une demande pour être bénévole au CCAS.

Eloïc DUFOUR indique que c'est Bernadette DUTOIR et Karine FERRAND qui ont choisi les membres non élus du CCAS, après analyse des candidatures par lettre de motivation. Il avait été évoqué entre certains élus initialement que le choix se ferait vers une lettre de motivation étayée. Une demande auprès de Michèle DEPLANCHE a été faite pour connaître son souhait d'intégrer le CCAS en tant que bénévole ou de siéger au CA? Michèle DEPLANCHE souhaitait être partie prenante des actions du CCAS mais pas de faire forcément partie du bureau.

Sébastien LARUE et Eloïc DUFOUR évoquent qu'il serait important d'intégrer les bénévoles le souhaitant au CCAS.

Karine FERRAND rappelle que les bénévoles n'ont pas le droit d'intégrer les réunions du conseil d'administration du CCAS, sauf si modification du règlement intérieur et qu'il sera nécessaire en tout état de cause de créer une charte des bénévoles. Enfin elle précise que c'est aux membres du conseil d'administration du CCAS d'en décider.

CONSULTATION RESTAURATION COLLECTIVE

La consultation en procédure adaptée relative à la restauration scolaire a été lancée, les offres étant attendues au plus tard le 5 juin. La préparation de ce dossier a fait l'objet d'un travail approfondi, mené avec l'appui des services de Vienne Condrieu Agglomération. Elle a également donné lieu à une démarche de concertation associant les représentants des parents d'élèves, ainsi qu'à une relecture par la commission scolaire et périscolaire et les membres de la commission d'appel d'offres (CAO), afin de garantir un cahier des charges à la fois exigeant, réaliste et adapté aux attentes des usagers.

Débat :

Sébastien LARUE fait un point sur l'avancement du dossier d'appel d'offre sur la restauration scolaire, la consultation ayant été lancée avec l'aide de l'Agglo, de la commission scolaire /périscolaire et appel d'offre. Il remercie les participants à l'élaboration d'un dossier carré et bien fait. Il y a déjà une société qui a exprimé son intention ferme et deux sociétés qui ont exprimés leur intention de répondre.

Franck BARDIN demande combien de repas sont servis en moyenne par jour aux enfants?

Sébastien LARUE lui répond 150 en moyenne par jour d'école.

Fabien COLLEVILLE explique le cheminement d'un retour d'appel d'offre par les sociétés qui manifestent leurs intérêts.

Sébastien LARUE réexplique que les offres sont attendues pour le 5 juin afin de finaliser le dossier jusqu'à fin juillet, pour une mise en place du prestataire à la rentrée de septembre 2026. De plus l'Agglo va nous aider pour dépouiller les appels d'offre.

ELECTION DES JURES D'ASSISES

À l'issue de l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, le conseil municipal sera appelé à procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027. Ce tirage sera effectué publiquement à partir des listes électorales de la commune. Les modalités d'organisation et de sélection applicables sont détaillées dans la note jointe à la convocation.

Débat : Sébastien LARUE précise que chaque année il faut tirer au sort les jurés d'assises, et que les personnes tirées au sort et ayant de plus de 70 ans peuvent demander à être exempté de ce devoir.

Et au même titre qu'il faut avoir plus de 23 ans. Il explique qu'il nous faut tirer au sort ce soir 6 personnes de la commune répartis en 2 jurés titulaires et 4 jurés suppléants.

Il rappelle la procédure : le maire énonce 2 conseillers par jurés, l'un désigne une page et l'autre une ligne de la liste électorale des Côtes D'Arej.

Sébastien LARUE fait remonter les noms des 6 jurés vérifiés par Lydie ROYER.

JURE 1 : Anne TREYNET donne la page 186, Béatrice MORIO désigne la ligne 6

Anne Marie VELLAY épouse FANJAT N° 1622

JURE 2 : Anaïs CHABANNE donne la page 26, Walid ARKOUICHE désigne la ligne 9

BOYET Corine épouse CAILLOT N° 228

JURE 3 : François MARTY donne la page 150, Fabien COLLEVILLE désigne la ligne 4

PILLON Maud N°228

JURE 4 : Franck BARDIN donne la page 3, Bernadette DUTOUR désigne la ligne 5

ANDREU Florence épouse GUET N°22

JURE 5 : Bernard HUBERT donne la page 127, Laurence MULLER désigne la ligne 4

MENANTEAU Roger N°1085

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Débat : Sebastien LARUE évoque le travail qui va avancer sur le règlement intérieur du conseil dans les semaines à venir, également sur les déclarations de conflits d'intérêt sujet déjà évoqué, aussi le droit et le devoir à la formation des élus, il faut créer un groupe travail pour connaître les couts, qui se forme? Et déterminer comment planifier tout cela.

Karine FERRAND parle de la formation des élus de manière générale, avoir une culture commune de la collectivité territoriale, droits et devoirs.

Calendrier des Conseils Municipaux et Réunion de Conseils

Pour rappel, il est convenu que les membres du conseil municipal se réunissent toutes les deux semaines, le lundi soir à 20h. Les séances alternent, sans caractère strictement figé, entre un conseil municipal (ouvert au public) et une réunion de travail.

Une réunion de travail du conseil, non ouverte au public, peut également se tenir à l'issue d'un conseil municipal, le même soir.

Note : En raison du lundi de Pentecôte (25 mai), un conseil municipal avait initialement été envisagé le mardi 26 mai. Toutefois, la présentation aux élus de Vienne Condrieu Agglomération étant prévue ce même jour à 18h, il est proposé de supprimer le conseil municipal prévu à cette date.

MARDI 26 MAI	15 JUIN	29 JUIN	24 AOUT	7 SEPT	21 SEPT	5 OCTOBRE	19 OCTOBRE
Présentation Vienne Agglo	Réunion de travail	Conseil municipal	Réunion de travail	Conseil municipal	Réunion de travail	Conseil municipal	Réunion de travail

Calendrier des prochaines commissions

A la suite du dernier conseil municipal, les premières réunions de chaque commission ont été programmées, certaines ayant déjà eu lieu. Les prochaines prévues sont les suivantes :

12 Mai à 14H	21 Mai à 19H	27 Mai à 19H	28 Mai à 19H
Commission scolaire Et périscolaire	Commission communication	Commission bâtiments communaux	A replanifier ~~Commissions voirie et réseaux divers~~

Débat : SébastienLARUE rappelle que les réunions commissions doivent être planifiées.

Yannick OLLAGNIER explique qu’il a annulé sa réunion commission du 27 Mai, et qu’il va la re planifier ultérieurement.

COMMISSION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Suite à la délibération du conseil communautaire, les conseillers municipaux sont invités à se positionner sur les différentes commissions mises en place au sein de l’agglomération. Ce choix est libre. Afin de faciliter le suivi des dossiers et d’assurer une continuité dans le travail en gagé, une cohérence avec les commissions communales pourra être privilégiée. Il est recommandé de s’inscrire sur un nombre de commissions compatible avec une participation effective.

Liste des commissions de Vienne Condrieu Agglomération
Cycle de l’eau : eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
économie, emploi, formation
Équipement et événements sportifs
Finances, administration générale, mutualisation
mobilités
Planification et habitat
Solidarité : petite enfance, cohésion sociale, politique de la ville ,santé, insertion
Tourisme et événements culturels

Transition écologiques et économie circulaire
voirie
Agriculture et Alimentation



Débat : Alexandra ELVIRA explique la difficulté à s'inscrire aux commissions via le mail envoyé par Vienne Agglomération.

Sébastien LARUE rappelle que chaque conseiller est libre de choisir et s'inscrire dans la commission qu'il souhaite, Cependant il faut quand même que les Côtes d'Arej soit représentée dans l'ensemble des commissions, et qu'il est préférable que pour chaque élu cela soit en lien avec les commissions auxquelles il participe sur la commune.

Eloïc DUFOUR clôture le conseil à 20H39.